



### *Institution de la Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain.*

Évêché de Rimouski, le 14 juillet 1937.

À l'occasion d'un banquet offert aux Trois-Pistoles à M. le docteur Joseph Langlais, le 14 juillet 1937, pour célébrer le jubilé d'or de sa profession médicale aux Trois-Pistoles, banquet auquel assistaient une quarantaine de médecins du Témiscouata, du Kamouraska et du Madawaska, M<sup>gr</sup> l'évêque de Rimouski présent avec M. le chanoine Louis Côté, curé de Notre-Dame-des-Neiges des Trois-Pistoles, a adressé la parole aux médecins pour rendre hommage au vénérable jubilaire et souligner la leçon de spiritualisme chrétien qu'a donnée pendant cinquante ans ce médecin de famille, savant, discret, charitable, profondément religieux, le plus bienveillant des confrères. Au terme de son allocution, il a institué, séance tenante,

#### *la Croix de Saint-Germain*

destinée à reconnaître le mérite diocésain d'un catholique qui aura donné l'exemple de vertus éminentes, honoré sa profession et pris part avec dévouement aux oeuvres d'action sociale et d'action catholique.

Il a ajouté que l'insigne marquant cette décoration serait plus tard remis au premier décoré de la Croix de Saint-Germain, du mérite diocésain de Rimouski, et que le document personnel fixant par écrit cet honneur conféré à M. le docteur Joseph Langlais, lui serait remis par l'évêque ou son délégué.

Le présent rapport devra s'inscrire au registre des documents à conserver en la paroisse des Trois-Pistoles.

† GEORGES,  
Évêque de S.-Germain de Rimouski.

À la suite de cet événement, j'ai adressé à M. le docteur Joseph Langlais la lettre que voici.

GEORGES COURCHESNE

PAR LA GRÂCE DE DIEU  
ET LA VOLONTÉ DU SIÈGE APOSTOLIQUE,  
ÉVÊQUE DE ST-GERMAIN DE RIMOUSKI.

À notre très cher frère Joseph Langlais,  
docteur en médecine,  
Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

À l'occasion du jubilé d'or de votre vie professionnelle, Nous avons tenu à Nous unir à vos confrères en médecine pour vous honorer avec eux et reconnaître le mérite d'une carrière sans tache au milieu d'une paroisse qui aura reçu pendant cinquante ans le bienfait de votre science et de votre charité et celui d'un apostolat catholique sans défaillance. Et Nous avons saisi l'occasion pour instituer dans le diocèse de Rimouski, dédié au patronage de saint Germain de Paris, la Croix de Saint-Germain, destinée à honorer les laïques que l'on pourra citer au diocèse pour leurs états de service dans leur profession, pour la lumière qu'aura répandue autour d'eux l'exemple de leur union au Christ dans ses membres, leurs frères de l'Eglise catholique.

Par les présentes lettres, très cher et vénérable frère, Nous inscrivons donc votre nom en tête de la liste des décorés de la Croix de Saint-Germain du mérite diocésain. L'Évêque de Saint-Germain de Rimouski est heureux de vous bénir, en tête de la liste de ceux qui dans le diocèse mériteront d'être honorés pour leur vertu, leur dévouement envers le prochain et leur zèle à exercer l'action catholique dans leur milieu.

Nous croyons que la décoration que Nous avons instituée le quatorzième jour de juillet de l'an de grâce mil neuf cent trente-sept, ne saurait tomber, dès son institution, sur une plus noble poitrine, et que le caractère du premier décoré de la Croix de Saint-Germain marque déjà en quelle estime on voudra tenir la décoration elle-même.

Donné à Rimouski, en Notre Évêché, sous le sceau du patron du diocèse, Notre seing et le contreseing du Chancelier du diocèse, le seizième jour de juillet de l'an de grâce, mil neuf cent trente-sept.

À Notre cher frère Joseph Langlais, médecin aux Trois-Pistoles.

† GEORGES,  
év. de Saint-Germain de Rimouski.

Par mandement de Monseigneur.  
Édouard Chénard,  
Chancelier.

J'ai enfin rédigé le mandement que vous recevrez avec ce courrier. Il me semble que je réponds à un désir de vos coeurs en prenant cette modeste initiative. Je suis bien certain que vous userez de beaucoup de discrétion et de tact quand il s'agira de décider dans votre région qu'il convient de demander la Croix de Saint-Germain du Mérite diocésain en faveur de quelque paroissien ou d'une paroissienne. Le personnage à qui est venue pour la première fois cette décoration honore tellement la famille diocésaine, que nul, à ce que je pense, ne pourrait songer à discuter son mérite.

Sans exiger que les candidats ou les candidates eussent toujours la même notoriété, - j'ai parlé des pauvres et des humbles à couronner au nom de l'évêque - je voudrais bien que votre choix allât toujours à des personnes dont la vie aura été d'un mérite indiscutable.

† GEORGES,  
év. de Saint-Germain de Rimouski.

Cf. Georges Courchesne, «Circulaire au clergé», no 57, II (17 juillet 1937), *Mandements et circulaires*, [Rimouski], vol. 2, p. 97-100.